

Pour aller plus loin

Les adresses pour toute question sur les dispositifs ou monter un dossier de candidature :

<https://abc.naturefrance.fr> contact@fne-centrevaldeloire.org



L'Agence vous accompagne

L'ARB vous informe des appels à projets nationaux et vous oriente vers les interlocuteurs locaux (associations et référents CRST) afin d'encourager la réalisation de ces inventaires / atlas. Dans le cadre du dispositif TEN, l'Agence accompagne les collectivités reconnues pour la mise en œuvre de leurs actions.

Création : ARB Centre-Val de Loire



AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

INVENTAIRES ET ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE



Vue aérienne © Épeigné-les-bois



Prairie Modon © Luçay-le-Mâle

CONTACT

Benjamin VIRELY

Animation territoriale biodiversité

09 70 72 40 12

benjamin.virely@biodiversite-centrevaldeloire.fr



AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

www.biodiversite-centrevaldeloire.fr

L'ARB est co-financée par le Conseil régional Centre-Val de Loire et l'Office français de la biodiversité.

MIEUX CONNAÎTRE SON TERRITOIRE POUR ORIENTER SES ACTIONS

Les collectivités locales jouent un rôle central dans la préservation de la biodiversité. Connaître la biodiversité de son territoire est une étape clef pour la protéger et la valoriser.

Les Inventaires et Atlas de la biodiversité communale permettent d'acquérir cette connaissance. Ils représentent de véritables outils d'aide à la décision. Des soutiens financiers sont mis en place par la Région et l'Office français de la biodiversité (OFB) à destination des collectivités volontaires.





Cratôle officielle IBC de la commune de Mesland © A. Poumailoux, CDPNE

POURQUOI FAIRE UN IBC / ABC ?

Véritables outils d'aide à la décision, les IBC et ABC permettent aux collectivités d'aménager le territoire en prenant en compte la biodiversité dans tous les champs de compétences (gestion des espaces verts, urbanisme, éclairage...).

Des objectifs similaires :

- > **acquérir des données sur la biodiversité** et réaliser un état des lieux du patrimoine naturel communal
- > **sensibiliser et mobiliser** élus, agents techniques et citoyens
- > **accompagner les collectivités** volontaires pour initier des actions concrètes en fonction des enjeux identifiés

Des bénéfices multiples :

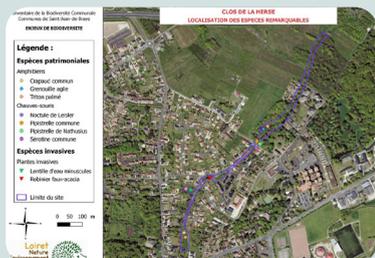
- > **orienter** les plans locaux d'urbanisme
- > **intégrer la biodiversité** dans l'ensemble des compétences territoriales (alimentation, aménagement, mobilité, éducation...)
- > **mieux définir** sa politique locale et décider de mesures adaptées
- > **avoir les arguments** pour informer, sensibiliser, échanger avec les acteurs du territoire (habitants, entreprises, communes voisines...)

LES INVENTAIRES EN IMAGES



Animation auprès des habitants de La Celle (18) lors de l'IBC réalisé par Nature 18

Panneau expliquant la gestion différenciée mise en place suite à l'IBC de Cheverny (41) par le CDPNE



Carte de localisation des espèces remarquables lors de l'IBC de S^t-Jean-de-Braye (45) par Loiret Nature Environnement

Q LE SAVIEZ-VOUS ?

Ces deux outils (IBC / ABC) peuvent se décliner à l'échelle intercommunale. Ils constituent également le point de départ pour obtenir une reconnaissance Territoires Engagés pour la Nature (TEN), et initier un programme d'action communal, sur 3 ans.



IBC / ABC : QUELLE DIFFÉRENCE ?

Lancés en 2010 par le ministère en charge de l'environnement, les atlas de la biodiversité communale (ABC) constituent un dispositif national financé aujourd'hui par l'Office français de la biodiversité. Ce dispositif a été complété en Centre-Val de Loire la même année par les inventaires de la biodiversité communale (IBC), eux-mêmes financés par le Conseil Régional, afin de multiplier le nombre de collectivités soutenues.

COMMENT LES RÉALISER ?

À l'initiative d'une collectivité, les IBC et ABC peuvent être mis en œuvre par le réseau associatif de France Nature Environnement (FNE) Centre-Val de Loire ou un bureau d'études selon le format souhaité : par convention ou marché public.

Ces outils peuvent bénéficier d'un financement jusqu'à 80%, via l'un ou l'autre des dispositifs suivants :

- > financement au fil de l'eau par la Région via les **contrats régionaux de solidarité territoriale** (CRST), selon les enveloppes disponibles par territoire de contractualisation (portage du projet et gestion administrative par les collectivités ou les associations accompagnantes)
- > financement par un **appel à projet national annuel**, lancé par l'OFB (portage du projet et gestion administrative par les collectivités)



Guépier d'Europe, IBC commune du Boulleret © F. Saulon, Nature 18